



Conseil économique et social

Distr. générale
8 septembre 2020
Français
Original : anglais
Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan ([E/ICEF/2020/P/L.11](#) à [E/ICEF/2020/P/L.20](#) et [E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 juin au 8 juillet 2020 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan ([E/ICEF/2020/P/L.11](#) à [E/ICEF/2020/P/L.20](#) et [E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1](#)).

